Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 93 (1957)

Heft: 33

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX 21 SEPTEMBRE 1957 XCIII^e ANNÉE - N° 33

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 13.50; ÉTRANGER FR. 18.– • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

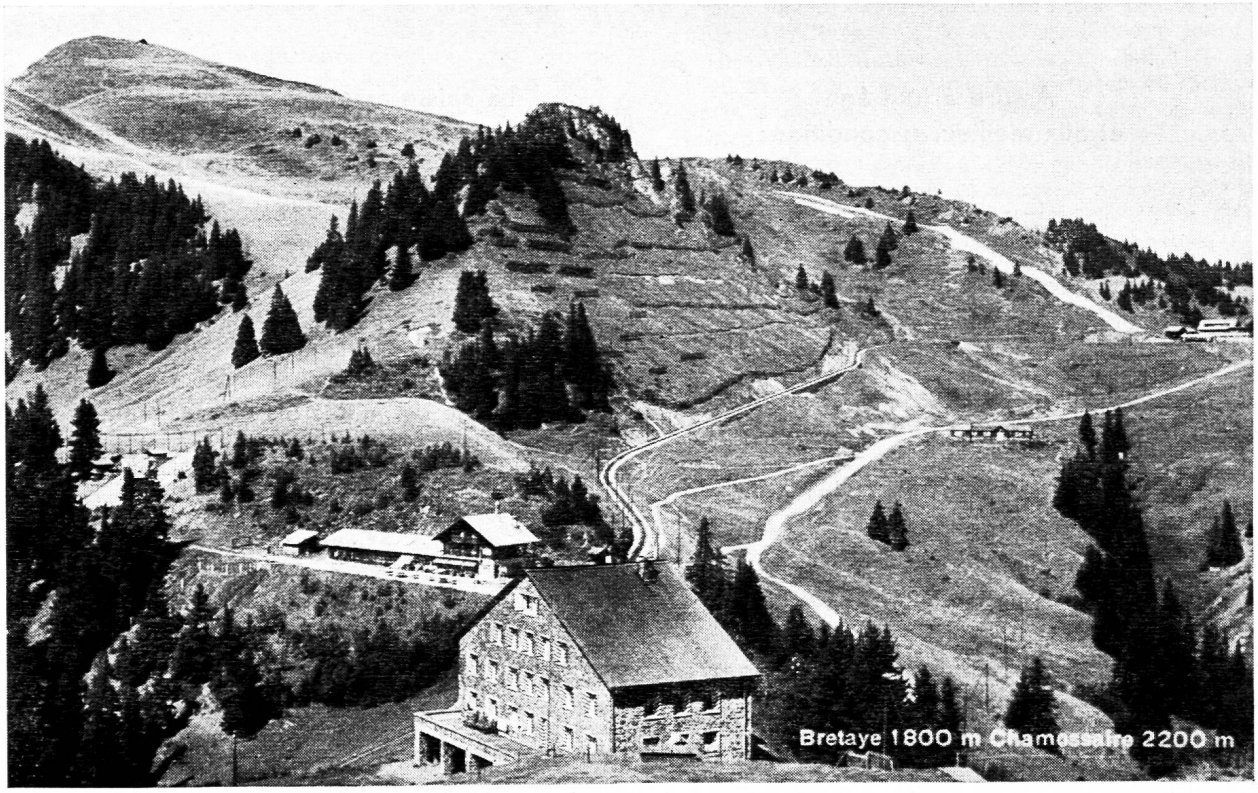

Maison militaire de Bretaye

(Voir page 521)

Qui veut de beaux meubles achète chez

Simmen

SIM MEN

TR. SIMMEN + Cie S. A. RUE DE BOURG 47-49

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

La caisse assure à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire dès la naissance.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses-maladie du canton.

La
Caisse cantonale vaudoise
d'assurance infantile
en cas de maladie

HENNIEZ
LITHINÉE

L'eau de table par excellence

Partie corporative

UNE RÉVOLUTION ?
— NON, DE PRUDENTS ESSAIS...

Comme vous pourrez le lire ci-dessous, l'assemblée des délégués de la SPR va se réunir dans deux mois environ, pour prendre au sujet de l'Educateur des décisions importantes. Le nouveau format a, certes, surpris beaucoup de nos membres, mais les échos qui nous parviennent prouvent que la majorité semble commencer à s'y habituer. Les deux rédacteurs ont agi, d'ailleurs, avec une prudente circonspection, et ils ont voulu, au début du moins, ne rien bouleverser afin que chacun puisse retrouver facilement dans le nouveau journal ce qu'il avait l'habitude de voir sous l'ancienne couverture jaune.

Puis, on a essayé d'améliorer la forme de l'Educateur, il y a eu des essais d'ordre typographique, l'apparition du cliché sur la première page, nouveauté qui paraît avoir été bien accueillie. Maintenant, nous poursuivons nos essais : pendant quelques numéros, l'Educateur et le Bulletin paraîtront seuls, alternativement tous les quinze jours, et, pour éviter certains retards et inconvénients, les convocations et les avis urgents continueront de paraître, en style télégraphique, peut-être avec des caractères plus fins, au verso de la couverture.

Il s'agit donc d'une expérience que nous demandons à nos membres de juger en toute liberté et en toute bonne foi. Les résolutions qui seront prises en novembre engageront très sérieusement l'avenir du journal. Il serait aussi faux de notre part de vouloir maintenir à tout prix une routine pour la seule raison qu'elle se perpétue depuis bien des années que de se lancer tête baissée dans des nouveautés pour le simple désir de voir des changements.

Malheureusement, ma vieille expérience m'a appris qu'en ce qui touche le journal, nos vœux sont bien souvent contradictoires, simultanément ou successivement. Souhaitons que la nouvelle formule, si elle est acceptée, satisfasse le plus grand nombre possible de nos lecteurs !

G. W.

SPR - Comité central

Le comité central de la SPR a tenu sa séance de rentrée le samedi 14 septembre, à la Commanderie des Chevaliers de Malte, à Compesières, dans la salle de la mairie mise obligeamment à notre disposition par le maire, notre collègue Louis Babel, qui nous fit les honneurs de la maison.

Une correspondance moins nourrie que précédemment (les vacances prolongent leur bénéfique influence) nous apprend que de nouvelles difficultés retardent la réunion des deux associations neuchâteloises, que le Schweizerischer Lehrerverein tiendra son assemblée des délégués à Fribourg les 28 et 29 septembre (Neuenschwander et Willemin y sont délégués), que la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire siégera les mêmes jours à Baden (Pulfer y représentera la SPR), que la fondation Plisnier nous convie à participer à ses travaux à Nancy.

Les délégués de la SPR à Paris, à Trogen, à Francfort rendent compte de leur mission.

La **séance de l'assemblée des délégués SPR** est fixée au samedi 16 novembre, à Yverdon. Elle devra décider la nouvelle forme de l'Educateur, et il importe que cette séance soit préparée très soigneusement, aussi bien par les membres du comité que par chacun des délégués.

Nous proposerons à nos collègues du SLV la date du 10 novembre pour la réunion commune de nos deux comités.

La commission romande des moyens d'enseignement va être prochainement convoquée : rappelons qu'elle réunira les représentants des départements romands de l'Instruction publique et de nos sections cantonales ; Fribourg et Valais seront invités à y envoyer des observateurs.

Les vacances ont mis en sommeil le comité d'organisation du congrès de 1958, à Genève ; la date définitive est fixée aux 30 et 31 mai et 1er juin.

Une vaste manifestation va avoir lieu à Genève du 2 au 13 octobre sous le nom de **Salon de l'Enfance et de la Jeunesse,** destiné à montrer tous les aspects du problème des jeunes, dans tous les domaines.

La SPR participera à cette manifestation en présentant une partie de l'exposition montée par la SPJ lors de son congrès à Porrentruy ; elle a prévu la collaboration active de la Société genevoise de travaux manuels et de Réforme scolaire ; chalet de l'école du Grütli, la Guilde de documentation SPR, l'imprimerie à l'école, et la caisse d'expérimentation scientifique vaudoise compléteront notre apport, et montreront l'œuvre des maîtres eux-mêmes pour mettre à la disposition de l'école tout ce qui peut enrichir l'enseignement et le rendre plus attrayant. Cet effort représente le maximum de ce qui pouvait être fait dans le minimum de temps dont nous disposions.

G. W.

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : *Une révolution ? - Non, de prudents essais.* — *S. P. R. - Comité central.* — *Congrès internationaux de la F. I. A. I. et de la C. M. O. P. E.* — *Fondation Charles-Plisnier.* — **Vaud :** *Notre assurance de protection juridique.* — *Office médico-pédagogique vaudois.* — *Postes au concours.* — *Nécrologie : † M. Bérard - J. Yersin.* — **Genève :** *U. I. G. M. : Convocation.* — *Chez nos amis français.* — *Ceci peut nous concerner.* — *U. A. E. E. : Course d'automne.* — *S. G. T. M. et R. S.* — **Neuchâtel :** *Comité central.* — *Nouveau membre.* — *Exposition.* — **Divers :** *Service de placement S. P. R.* — *Concours de dessin.* — **Variété :** *Ce qu'ils savent.* — *Les papas en course.* — *Maison militaire de Bretaye.* — **Bibliographie.**

Congrès internationaux de la FIAI et de la CMOPE

FRANCFORT, 29 juillet - 10 août 1957

Lorsqu'en 1945 l'Allemagne se trouva devant ses villes détruites, ses industries anéanties, son agriculture manquant de chevaux et de bétail, de machines, d'engrais, elle fut saisie d'une sorte de stupeur qui la laissa sans défense devant la misère, les ruines et l'afflux des millions de réfugiés de l'Est. Il lui fallut plusieurs années pour secouer son apathie, pour se remettre au travail, pour faire revivre l'espérance.

Les circonstances m'ont permis, depuis 1950, de suivre, année après année, les étapes de cette renaissance, et chaque année, j'ai pu constater que des progrès sensibles étaient réalisés, progrès qui sont allés en s'accélérant. Grâce à leur esprit de travail, à leur ténacité, les Allemands vivent aujourd'hui en pleine période de prospérité, l'industrie est reconstituée, les villes en grande partie reconstruites, les réfugiés intégrés dans le circuit économique ; les campagnes de la vallée du Rhin et de la région de Francfort, qui paraissaient si misérables naguère, donnent aujourd'hui l'impression de richesse, d'opulence même.

La ville de Francfort donne un excellent exemple de cette résurrection de l'Allemagne ; tandis qu'en 1954 encore, les constructions neuves étaient encore très modestes et très rares, qu'on avait hâtivement réparé les rez-de-chaussée des immeubles détruits, que toute la vieille ville autour du Dôme était rasée, la ville est aujourd'hui presque complètement rebâtie et les quelques édifices anciens qui sont restés debout font un contraste étonnant avec les gratte-ciel et les buildings à l'américaine, verre et béton. On peut voir, par exemple, l'ultra-moderne gratte-ciel des télécommunications s'élever au fond d'une cour, dont le portail est celui du palais Thurn et Taxis du plus pur XVIIIe siècle. Et toute la cité semble une ruche bourdonnante qui travaille intensément.

* * *

Les éducateurs allemands ont eu à faire face à d'innombrables difficultés pour reconstituer leurs associations. La division de l'Allemagne en Etats, le découpage du pays en quatre zones d'occupation, l'extrême modicité des traitements, les problèmes de la dénazification ont constitué autant d'obstacles sérieux. Ce n'est qu'en 1950 que le premier congrès des trois zones américaine, anglaise et française a pu se réunir, à Goslar, mais, depuis cette date, les progrès ont été rapides et l'*Allgemeiner Gemeinschaft der Deutschen Lehrerverbände* est maintenant un syndicat puissant, qui compte près de 100 000 adhérents et qui, en tant que *Gewerkschaft, Erziehung und Wissenschaft* fait partie de la Confédération générale du travail, ce qui correspond chez nous à l'Union syndicale. Par ses relations, par son service de presse qui touche tous les grands journaux de l'Allemagne fédérale, par son activité même, l'AGDL jouit auprès de l'opinion publique d'une grosse influence.

Sur le terrain international, les éducateurs allemands ont fourni un très gros effort pour reprendre les relations avec l'étranger, et aucune de nos associations n'a, je crois, travaillé avec autant de persévérance et d'abondance pour faire connaître les activités des organisations internationales, particulièrement celles de la FIAI, et pour créer un courant favorable à la compréhension internationale.

C'est surtout au sein de la FIAI que l'AGDL a porté son action ; les Allemands ont été très sensibles à l'attitude de notre fédération qui, depuis l'expulsion de la délégation nazie en 1933, a laissé vacant le siège permanent auquel l'Allemagne avait droit, au Bureau exécutif, jusqu'à ce que les représentants d'une association libre puissent reprendre leur place dans la Fédération ; ils ont été touchés par la façon dont leurs délégués ont été accueillis aux congrès dès 1947 et 48 ; ils ont souligné l'honneur qui leur était fait lors de la désignation de H. Rodenstein (Brunschwig) en qualité de président pour 1956 et 1957. Enfin, ils ont considéré comme une preuve de confiance le choix de Francfort comme siège des deux congrès FIAI et CMOPE.

Dans ces conditions, nos collègues allemands tenaient à ce que l'organisation des réunions fût parfaite et ils avaient tout mis en œuvre pour que les participants puissent travailler dans de bonnes conditions. Quand on connaît l'esprit d'organisation qui inspire les Allemands, on se doute bien que le résultat ne pouvait être qu'excellent. Le congrès était logé dans la maison du Volksbildungsheim qui offrait locaux et restaurant ; un bureau comprenant un équipement complet de secrétaires et de machines permettait de mettre immédiatement à disposition des délégués rapports et résolutions ; enfin, une installation de traduction simultanée, servie par des traducteurs professionnels — peut-être qu'au point de vue technique la transmission par ondes courtes n'était pas tout à fait au point — a permis de gagner beaucoup de temps.

* * *

Le congrès de la FIAI a débuté le lundi 29 juillet par une séance du Bureau exécutif au château de Kronberg. Puis, le soir même, la séance commune solennelle réunissait la FIAI et la FIPESO. L'orchestre symphonique de la jeunesse de Francfort joua l'«Ouverture d'Iphigénie en Aulide », de Gluck, et un chœur d'enfants présentait des chants en allemand, en français et en anglais.

Le discours de bienvenue fut prononcé par le président de l'AGDL, B. Plewe, qui rappela la mémoire de deux des fondateurs de la FIAI, Lapierre, mort dans un camp de concentration allemand, et Raeppel, récemment décédé ; il vit dans le choix de Francfort comme lieu des congrès une preuve de confiance envers le corps enseignant allemand.

Le président de la FIAI, H. Rodenstein, rappela les exigences nouvelles que la communauté impose à l'école ; le monde se transforme trop rapidement pour qu'on puisse apprendre d'avance à l'école ou pendant son apprentissage tout ce dont on aura besoin pendant les 40 ou 50 ans qui resteront à vivre. Dans le métier, l'habileté générale sera plus importante que la routine rigide, même si cette dernière permet d'éviter certains accidents. Mais si la profession enseignante prend d'autant plus d'importance que les exigences posées aux hommes augmentent, il n'existe aucun pays qui puisse prétendre que son organisation scolaire soit suffisante. Espérons que le présent congrès contribuera à atténuer la crise de l'école et à faire prendre conscience au public de l'importance de l'éducation dans les destinées du monde.

E. Hombourger, président de la FIPESO, souligna que l'un des soucis majeurs de sa fédération est de conserver à l'enseignement secondaire son caractère d'enseignement vivant de formation et de culture, à l'époque où l'homme moderne s'engage toujours plus avant dans la voie de la mécanisation de ses activités.

Le ministre de l'éducation de la Hesse, A. Dennig, président de la conférence allemande des ministres de l'instruction publique, apporta le message de l'Allemagne officielle ; il montra que l'évolution de la société et les dangers que comportent les succès de la recherche scientifique doivent être l'occasion d'une grande mission éducative dont le travail ne peut être efficace que s'il est accompli en commun sur le plan international.

* * *

Dans sa séance du mardi 30 juillet, la FIAI prit connaissance du Message du secrétaire général, notre collègue R. Michel.

Il commence par rappeler l'article 2 des statuts, qui stipule : « La FIAI est une organisation professionnelle. Elle n'est à aucun titre le porte-parole avoué ou secret d'un parti politique ou d'un gouvernement. Toutefois la coopération internationale pour l'éducation n'est possible que par une action en faveur de la paix, et cette action n'est efficace que si elle est basée sur la défense commune de la liberté, des formes et des réalisations démocratiques ».

Il constate que cet article essentiel est sujet à des interprétations diverses : pour certaines de nos associations, il signifie que la FIAI doit s'abstenir totale-

ment de formuler un jugement sur les événements politiques internationaux et se tenir strictement sur le terrain professionnel. Pour d'autres, il est inconcevable que les éducateurs ne fassent pas entendre leur voix quand se produisent des événements qui menacent gravement les principes mêmes sur lesquels se fonde leur action commune : le respect des droits de l'homme, par exemple.

Les événements internationaux de fin 56 ont révélé d'une manière particulièrement démonstrative ces deux interprétations. Le Bureau exécutif s'est refusé à faire une déclaration publique sur ces événements, mais il a paru nécessaire de faire une déclaration sur les événements internationaux devant le Comité d'Entente, en raison de la présence de nos collègues de la FISE dont la position particulière était connue [1].

Les faits montrent combien délicate est la conduite d'une organisation internationale. Nous voulons espérer que la FIAI ne s'engagera jamais dans la religion de l'unanimité, mais qu'elle demeurera un lieu de confrontation libre et franche des idées et de respect mutuel. Nous sommes entre hommes libres cherchant à se comprendre, non entre fanatiques, sourds à l'opinion d'autrui.

Le message passe en revue quelques-uns des problèmes qui se posent devant les représentants du corps enseignant. Si on peut se féliciter des progrès réalisés dans le domaine de l'éducation par de nombreux pays, il n'en demeure pas moins dans le monde près de 200 millions d'enfants qui n'ont aucune possibilité de fréquenter une école.

D'autre part, les relations entre les associations membres de la FIAI doivent être intensifiées. Il indique différents moyens d'obtenir ce résultat, notamment en diffusant de façon plus large les publications de la Fédération.

* * *

Les déclarations des associations nationales représentées au Congrès sont une des traditions de la FIAI. Comme leur nombre augmente presque chaque année (22 étaient représentées à Francfort), il a fallu trouver un moyen pour n'y pas consacrer trop de temps. Cette année, les déclarations avaient été adressées par écrit au secrétariat et publiées avant le congrès. Les délégations ne devaient donc apporter devant l'assemblée que des renseignements complémentaires. Il est toujours intéressant de se rendre compte des difficultés qui se présentent et des façons diverses d'envisager les problèmes et de les résoudre ; c'est toujours aussi impressionnant de constater que partout les soucis sont les mêmes, bien qu'ils ne s'imposent pas partout simultanément avec la même acuité. Traitements insuffisants, pénurie d'éducateurs, retraites trop modiques, locaux et matériel scolaires, lutte contre les attaques dont l'école publique est l'objet, collaboration avec les autorités ou incompréhension de celles-ci, tout cela forme un tableau extrêmement coloré, où se traduit le tempérament national. Il est émouvant, par exemple, d'entendre les Espagnols en exil exposer le résultat de leurs travaux et montrer les raisons qu'ils ont d'espérer rentrer dans leur pays quand celui-ci recouvrera sa liberté.

Partout, le travail est intense et partout le corps enseignant prend conscience du rôle de plus en plus important qui incombe à l'école dans l'édification du monde de demain.

* * *

[1] Voir « Educateur » No 4, p. 50 (2 février 1957).

La séance du mardi après-midi prévoyait l'examen des *relations internationales de la FIAI*. Ce fut une discussion des plus serrées et des plus délicates et il fallut près de cinq heures pour arriver à la conclusion. Il y eut des moments pénibles, même très pénibles, mais je crois pouvoir dire que, en général, le ton resta modéré et les orateurs renoncèrent à faire état d'arguments cent fois déjà ressassés.

Il s'agissait en fait de savoir si la FIAI confirmait son appartenance au Comité d'Entente des Fédérations internationales du corps enseignant, ou si elle devait s'en retirer.

Le secrétariat avait adressé naguère à chaque association un mémoire portant tous les éléments essentiels du problème et cette documentation parfaitement objective constituait une excellente base de discussion.

C'est en 1948 que s'affirmèrent les tendances à unir en une seule organisation les fédérations internationales du corps enseignant ; ce n'était pas un problème aisé ; on se trouvait alors devant une situation de fait et il fallait tenir compte des réalités. Les efforts tentés pour atteindre le but se tournèrent dans deux directions :

1) Dans l'impossibilité d'unir toutes les fédérations existantes, on envisagea un Comité d'Entente, ouvert à tous, qui devait coordonner les activités des fédérations et au sein duquel pourraient s'échanger des idées, de la documentation et des informations. Ce comité fut fondé à Interlaken (1948) et a fonctionné depuis avec succès. Il a permis d'avoir des relations suivies avec la FISE qui groupe les enseignants de tendance communiste, au delà et en deçà du rideau de fer.

2) Les négociations commencèrent pour réunir en une confédération mondiale la FIAI, la FIPESO et la WCTP, cette dernière fondée en Amérique, en 1946, et groupant principalement les Anglo-Saxons. Ces négociations aboutirent à la création, en 1952, de la Confédération mondiale des Organisations de la Profession enseignante (CMOPE).

Il avait été prévu que la CMOPE, une fois constituée, entrerait au Comité d'Entente, d'où FIAI et FIPESO se retireraient alors, mais cette décision ne fut pas exécutée et la Confédération mondiale exprima à Manille, en 1956, le vœu que FIAI et FIPESO quittent le Comité d'Entente, afin de lui permettre de créer un nouvel organisme qui puisse reprendre des contacts avec l'Est.

D'autre part, les événements de la fin de 1956 avaient incité deux associations de la FIAI, l'association hollandaise et l'association belge (Secteur Enseignement de la Centrale des Services publics), à demander que la FIAI abandonne tout contact avec les éducateurs des pays à gouvernement communiste.

La proposition de ces deux associations fut discutée d'abord ; elle aboutit à l'adoption d'une résolution présentée par le Bureau exécutif :

La Conférence réaffirme sa volonté de favoriser sur le plan professionnel et de l'éducation des contacts entre tous les enseignants du monde.

Le vote fut acquis par 51 mandats pour, 20 contre et 5 abstentions.

La deuxième partie de la discussion se concentra sur le problème du Comité d'Entente.

Faut-il l'abandonner d'abord et laisser à la CMOPE le soin de reprendre les contacts, ou faut-il rester au Comité d'Entente jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée par la CMOPE.

Nos collègues de SLV, Richner et Suter se montrèrent les plus décidés dans leur attaque contre le

Comité d'Entente qu'ils accusaient de n'avoir plus de raison d'être, puisque la CMOPE en est absente, de ne pas représenter fidèlement les associations du corps enseignant, et de faire le jeu des communistes.

A la fin, la motion suivante fut mise au voix :

La FIAI se retire immédiatement du Comité d'Entente et abandonne tout rapport avec la FISE.

La FIAI insiste pour que la CMOPE prenne immédiatement toutes mesures susceptibles d'établir des liaisons professionnelles avec tous les enseignants du monde.

Le vote eut comme résultat : 33 mandats pour, 29 contre et 14 abstentions.

Mais une nouvelle discussion reprit parce qu'il s'agissait d'une modification des statuts et qu'une majorité qualifiée des deux tiers est nécessaire. Finalement, le vote fut considéré comme acquis.

* * *

Heureusement que les séances suivantes furent plus sereines. La suivante fut consacrée à la discussion du rapport de notre président fondateur L. Dumas sur l'*Enseignement de la géographie et la compréhension internationale* [1].

La discussion fit ressortir que, dans tous les efforts pour que cet enseignement soit vivant et efficace, c'est la personnalité du maître qui joue un rôle décisif. C'est de son point de vue, de sa façon de voir que dépend le succès ou l'échec. Les enseignants ne devraient pas seulement tenir compte des informations objectives qui leur sont accessibles, mais saisir également toute occasion de s'orienter personnellement en voyageant. Même lorsqu'on dispose d'excellent matériel pédagogique qui rend les cours vivants et intéressants, il ne faut pas oublier que, si les cours de géographie doivent servir la compréhension internationale, ce ne sont pas tellement les faits physiques ou économiques qui importent, mais plutôt les êtres humains, sur qui doit se concentrer l'attention.

Dans les suggestions pratiques, il fut proposé que la FIAI crée un service central où l'on pourrait obtenir une documentation sûre et objective, et surtout au point. On demanda même l'édition d'un livre de géographie mondial, mais cela dépasse sensiblement le cadre de nos moyens.

On trouvera ci-dessous le texte de la résolution qui fut adoptée.

* * *

Le deuxième thème d'étude était consacré au problème de *l'organisation de l'orientation scolaire durant la scolarité obligatoire.*

Mlle Lordon (France) présenta en termes excellents son rapport. C'est certainement un des sujets les plus importants et les plus difficiles à résoudre de la pédagogie actuelle. Toute mesure d'orientation et de sélection exerce une influence décisive sur la vie d'un enfant. L'école d'aujourd'hui sait qu'elle est chargée d'instruire et de former la génération de demain et c'est pourquoi elle voudrait être à même de remplir sa mission dans les meilleures conditions possibles. Le problème est difficile parce qu'il n'existe pas de méthodes absolues et infaillibles permettant d'analyser à coup sûr la personnalité d'un enfant ou de décider vers quel enseignement il doit s'engager. C'est certainement cette constatation qui a été soulignée avec le plus de force par les orateurs, de même la plupart se sont accordés pour affirmer qu'une orientation offre d'autant plus de chances d'être valable qu'elle ne se base pas uniquement sur les résultats d'un examen passé à un moment précis de l'éducation intellectuelle, morale et physique de l'enfant. Cette phase d'orientation devrait donc s'étendre sur une période relativement longue.

Les systèmes scolaires de la plupart des pays ne sont pas encore adaptés à ces exigences. Ils ont trop peu de souplesse et ne permettent pas de faire des changements sans que l'enfant en souffre. Le prestige que les différentes formes de l'enseignement et les divers modes d'instruction ont aux yeux du public et des parents joue également un rôle négatif. En plus de l'aspect psycho-pédagogique du problème, on a beaucoup insisté sur son aspect social. Tous les enfants doivent avoir accès à l'instruction qui leur assure une formation solide adaptée à leurs goûts et à leurs dons. Les enseignants doivent être formés eux-mêmes de manière à venir à bout de cette tâche essentielle qui leur incombe. Ils doivent se faire un devoir d'attirer l'attention des parents sur tous les points qu'ils considèrent comme essentiels pour les décisions à prendre au sujet de l'avenir de l'enfant, et il devrait être possible que maîtres et parents se mettent d'accord sur les mesures à prendre.

Les idées et pensées exprimées au cours de la discussion se retrouvent dans la résolution adoptée (voir ci-dessous).

* * *

La dernière séance enfin fut, comme d'habitude, consacrée au ménage intérieur de la Fédération. Le nouveau bureau exécutif comprend, outre les trois membres permanents (Allemagne, Angleterre, France), les représentants de l'Australie (Nouvelles-Galles du Sud), de la Belgique (secteur Enseignement), du Luxembourg (Fédération générale), et de la Norvège.

Les comptes furent acceptés. La création du Fonds de solidarité fut admise ; il compte déjà une somme de 10 000 fr. s., et quand les associations nationales auront versé ce qu'elles ont promis, il s'élèvera à près de 40 000 francs. Mais le règlement du Fonds fut renvoyé à l'examen du bureau exécutif pour une étude plus approfondie.

Puis les élections (nouveauté : elles eurent lieu au scrutin secret !) confirmèrent Michel comme secrétaire général et Willemin comme trésorier. Rodenstein (Allemagne) qui, comme président, était arrivé au terme statutaire de son mandat, fut remplacé par J. Linster, de la Fédération générale des instituteurs du Luxembourg. Là aussi, pour la première fois, on dut recourir au scrutin, car il y eut 3 candidats.

Furent renvoyés au bureau exécutif le choix du lieu pour le prochain congrès (ce choix dépend de celui de la CMOPE), de même que la décision sur les thèmes d'étude pour 1958.

Rodenstein, en abandonnant la présidence, remercia tous ceux qui avaient travaillé au succès du congrès. Il montra que si la FIAI avait eu des discussions épineuses et des décisions graves à prendre, c'était son mérite de les avoir osées et c'est surtout le mérite de l'esprit de compréhension internationale et d'estime mutuelle qui a permis de surmonter toutes les difficultés.

* * *

[1] **Ce rapport ainsi que celui de Mlle Lordon ont paru intégralement, le premier dans le Bulletin du 20 juillet p. 415 et le second dans celui du 3 août p. 434.**

Il va sans dire qu'un congrès, quelque austères que soient ses travaux, quelque denses les discussions, quelque assidus aux séances qu'aient été ses participants, ne saurait se tenir sans « joies annexes ». Elles nous furent offertes sous la forme d'une excursion d'un après-midi dans le Taunus, au milieu des riantes et riches campagnes de la région et dans les sombres forêts de conifères. Puis une excursion d'une journée qui nous conduisit sur le Rhin, de Bingen à la région de Coblence, avec arrêt à St-Goar. Burgs en ruines, burgs restaurés, au flanc de la falaise ou tout en haut de la côte, même au milieu du fleuve, c'est la partie la plus pittoresque des rives du Rhin, mais, en dehors de ces témoins du passé, nous avons pu nous rendre compte de l'importance et de l'intensité du trafic fluvial, ferroviaire et routier, le long de cette grande voie européenne. G. W.

Résolution sur l'enseignement de la géographie et la compréhension internationale

I. La Conférence de la FIAI,

considérant que l'enseignement de la géographie tend essentiellement à donner à l'enfant les moyens d'esquisser une image sincère du monde :

a) signale qu'en particulier l'étude des éléments de la géographie humaine et économique permet d'utiliser une méthode comparative par laquelle on rapproche la vie des travailleurs du même métier dans les diverses régions du monde ;

b) estime que l'enseignement géographique étendu de la nature à l'homme peut montrer comment le mode de vie des peuples devient intelligible quand on le rapporte aux conditions particulières au milieu où ces peuples se développent, et par là, l'enseignement de la géographie conduit par surcroît à la compréhension internationale.

II. La Conférence de la FIAI,

considérant que l'enseignement de la géographie constitue avec celui de l'histoire une initiation à la connaissance de l'homme et contribue ainsi largement à la culture intellectuelle et civique recommande :

a) d'accorder à un tel enseignement le temps, qui, dans l'horaire scolaire, convient à son importance et sans lequel sa valeur éducative serait compromise ;

b) de munir les écoles, non seulement de l'équipement minimum traditionnel, mais d'un matériel moderne permettant d'utiliser les informations audiovisuelles, base de l'observation directe des faits géographiques ;

c) d'aider les instituteurs à constituer une documentation récente, étendue et objective par des moyens appropriés tels que l'édition de recueils statistiques périodiques, la constitution de centres d'information pédagogique avec prêt éventuel de documents, par une confrontation réciproque des manuels de géographie, par la diffusion régulière dans les bulletins périodiques des associations des réalisations des NU et spécialement de leurs institutions spécialisées, et de tous contacts professionnels internationaux entre instituteurs.

III. La Conférence de la FIAI,

a) souligne avec force l'importance dans l'enseignement de la géographie et l'établisement d'une meilleure compréhension des autres peuples d'échanges mutuels d'instituteurs et d'élèves d'un pays à l'autre et demande instamment aux organisations représentées de faire tous leurs efforts pour faciliter de tels échanges ;

b) demande d'engager le personnel enseignant de tous les pays à concevoir et à donner l'enseignement de la géographie dans un esprit de compréhension internationale.

Résolution sur l'orientation scolaire des enfants durant la scolarité obligatoire

La Conférence annuelle des déléguées de la FIAI, réunie à Frankfurt am Main du 29 juillet au 1er août 1957,

— après avoir mis à l'étude l'organisation de l'orientation scolaire des enfants durant la période de la scolarité obligatoire,

— rappelle que l'évolution rapide de la civilisation technique impose à l'école la nécessité de s'adapter aux besoins du monde moderne afin de donner à tous les hommes une culture générale solide et d'assurer aux jeunes, sans distinction ni discrimination d'aucune sorte, l'épanouissement de leur personnalité tout en les préparant aux tâches professionnelles qui leur sont accessibles,

— constate que, dans de nombreux pays, les élèves ayant acquis les connaissances de base fondamentales sont mis dans l'obligation d'opter à 10, 11 ou 12 ans pour l'un des enseignements de la période diversifiée et que le passage d'un type d'études à un autre est difficile,

— considère que tous les enfants n'ont pas d'égales chances et possibilités d'accès à la formation humaine basée sur la culture.

La Conférence estime que :

— Il existe différentes solutions au problème de l'orientation des élèves dans des classes différenciées, et il est possible que l'on en trouve d'autres dans l'avenir,

— certains pays trouveront la solution à l'intérieur des « comprehensive schools », d'autres dans un système d'orientation précoce avec la possibilité éventuelle d'une nouvelle affectation scolaire,

— dans d'autres pays, avant de faire un choix définitif entre les enseignements diversifiés, les enfants du même âge reçoivent une formation commune afin qu'ils se connaissent et apprennent à coopérer pendant l'adolescence,

— déclare que la structure d'un enseignement démocratique doit permettre à une période de la scolarité obligatoire, d'observer tous les enfants en vue de leur orientation,

— croit que les meilleures conditions peuvent être réalisées par la création d'un cycle d'études d'observation et d'orientation adapté aux besoins de chaque pays.

L'orientation scolaire ne constitue ni une spécialisation prématurée, ni une sélection. Elle est continue ; elle se base sur une observation attentive et prolongée des aptitudes, elle tient compte de la scolarité antérieure, du milieu social, de la santé, du caractère et du comportement des enfants. Pour être efficaces, les classes d'orientation ne doivent pas grouper plus de 25 élèves. Elles seraient confiées à des **équipes de maîtres** composées d'instituteurs et de professeurs travaillant

en collaboration avec les médecins et les psychologues scolaires.

L'enseignement dans les classes d'orientation doit mettre à l'honneur toutes les formes de l'intelligence et favoriser tous les moyens d'expression de la pensée.

Les programmes, d'abord communs, peu à peu différenciés, doivent accorder la place la plus importante à la formation générale, tandis que des activités très diverses seraient offertes aux élèves afin d'éprouver leurs goûts et leurs dons.

La pédagogie, attentive aux réactions des enfants, doit tendre vers l'enseignement individuel et user de méthodes actives.

Les maîtres connaîtraient pour chaque enfant le capital d'aptitudes et d'acquisitions dont il dispose, la forme dominante de son intelligence et de son caractère ; ils seraient en mesure de donner aux parents un **avis d'orientation.** Des mesures sociales doivent permettre aux familles modestes d'engager leurs enfants dans des études de longue durée.

La Conférence souhaite que les instituteurs reçoivent une formation professionnelle qui les prépare aux tâches et aux responsabilités de l'orientation scolaire.

Elle invite les associations nationales à contribuer à l'élaboration de nouveaux plans d'études tendant à démocratiser l'enseignement dans tous les pays.

Elle les engage à informer le grand public des problèmes de l'orientation scolaire, d'en instruire les familles en intéressant les groupements de parents à l'aspect pédadogique et social de ces questions.

Le moment est venu pour les nations de donner à l'école les moyens de se tourner vers l'avenir afin qu'elle puisse préserver dans le monde de demain la dignité de la pensée, la primauté de la culture et le sens de l'humain sans lesquels il n'y a ni liberté ni bonheur possible.

Fondation Charles-Plisnier

Cette association, qui se consacre à la défense et illustration de l'ethnie française de Belgique, provoque à Nancy, les 16 et 17 novembre, la rencontre de la Wallonie, de la Suisse romande et du Val d'Aoste.

Au programme : portraits psychoculturels de la Suisse romande et de la Wallonie.

— Littérature nationale d'expression française ou littérature française de Belgique ou de Suisse romande.

— Folklore et dialectes dans la défense et l'illustration de la culture populaire de Suisse romande, de Wallonie et du Val d'Aoste.

— L'enseignement de la langue française.

Parmi les orateurs suisses romands : MM. Weber-Perret, écrivain (Genève) ; H. Perrochon, professeur (Lausanne) ; Fernand L. Blanc (Radio-Lausanne) ; Alfred Lombard, professeur (Neuchâtel).

M. le conseiller d'Etat chargé du Département de l'IP du canton de Vaud accordera congé le samedi 16.

Lieu de ralliement des participants suisses : gare de Delle, le vendredi 15, à midi. Billet collectif Delle-Nancy (19 fr. aller et retour). Pension pour les deux jours : 4 200 fr. fr. plus 400 fr. pour chambre à une personne. Demander la formule d'inscription à E. Pierrehumbert, ch. des Corbillettes 40, Cointrin-Genève, téléphone (022) 33 01 94.

VAUD

Notre assurance de protection juridique

Comme vous l'avait déjà appris un communiqué paru dans l'Educateur, la SPV a signé un contrat d'assurance. Vous pourrez le lire ci-dessous. Mais, auparavant, je préciserai un point. La circulaire que vous avez reçue de la direction de la CAP vous disait : « Pour vous faciliter et permettre une plus grande efficacité dans l'intervention, nous vous autorisons à vous adresser à l'un de nos avocats de confiance pour le canton de Vaud. » Or, le comité SPV ne peut cependant pas ignorer les cas soumis à l'assurance. Il connaît mieux que les avocats, certainement, la position de l'instituteur dans son village ou en face des autorités. Voilà pourquoi, en plein accord avec la compagnie d'assurance, le comité examinera au préalable toute question litigieuse et la transmettra à la CAP après l'avoir étudiée. **Vous devez** donc, comme par le passé, **annoncer vos « ennuis » au comité** qui verra avec vous ce qu'il est bon de faire.

Et maintenant, voici les principaux articles de ce contrat :

Article premier. — La CAP garantit, aux primes et conditions spéciales ci-après, aux membres de la Société pédagogique vaudoise, le paiement des frais de poursuite, d'avocat, de justice, devant toutes juridictions en Suisse, France, Allemagne et Italie jusqu'à concurrence de 5 000 francs par sinistre.

a) Lorsqu'ils seront poursuivis devant les tribunaux pénaux pour blessures ou homicide par imprudence, ainsi que **pour tous faits relatifs à l'exercice de leur profession** et en relation avec leur fonction d'instituteur.

b) Lorsqu'ils seront l'objet de mesures administratives de l'Etat ou d'une autre autorité en relation avec leur mandat et leur fonction d'instituteur. (Renvoi, suspension, sanction, etc.)

Art. 2. — La CAP accorde aux membres de la SPV le droit de solliciter un conseil sur tout problème **rentrant dans l'exercice de la profession,** qu'il s'agisse d'un litige avec un élève ou ses parents, d'un litige avec un tiers, Etat, employeur, commune.

Art. 3. — La CAP se charge entièrement de la défense de ses assurés dans les cas prévus à la police.

L'indemnité judiciaire qui pourrait être allouée à la partie civile en cas de procédure pénale est comprise dans les garanties de la police.

Ne restent à la charge des assurés que les prestations financières qui revêtent le caractère d'une pénalité, amende ou frais portés sur l'avis de contravention ainsi que les indemnités qu'ils peuvent être appelés à verser à la partie adverse (de telles indemnités sont couvertes par la compagnie d'assurance Winterthur).

Art. 7. — Les litiges pouvant surgir entre un membre de la SPV et la SPV elle-même ne sont pas compris dans les garanties de la police.

Art. 10. — Le présent contrat est fait pour la durée d'une année, commençant le 1er août 1957. A l'expiration de cette période, il sera renouvelé tacitement pour une année et aux mêmes conditions, si la résiliation par lettre recommandée n'a pas été signifiée

par l'une ou l'autre des parties au moins trois mois à l'avance. »

Je vous citerai encore quelques articles des conditions générales de l'assurance qui font partie intégrante de notre contrat :

Art. 6. — La CAP doit son concours à ses assurés. La CAP conduit seule les affaires litigieuses et traite soit à l'amiable, soit judiciairement. L'assuré s'interdit formellement, à peine d'en supporter les conséquences, d'introduire une action en justice sans en avoir référé à la CAP.

L'assuré qui a confié la défense de ses intérêts à la CAP s'interdit d'accepter une transaction quelconque, à peine de supporter les frais faits par la CAP non prévenue de la transaction ou qui n'aurait pas donné son assentiment à la transaction. La CAP est cependant seule juge de l'opportunité d'un procès à faire au nom de l'assuré. Si l'assuré, malgré le refus de la CAP, fait le procès et le gagne, c'est-à-dire si l'indemnité obtenue ensuite au jugement est supérieure au montant obtenu amiablement par la CAP avant l'ouverture de l'action et proposé à l'assuré, la CAP remboursera à l'assuré les frais que celui-ci aura eus à supporter, jusqu'à concurrence de 5 000 francs.

Art. 7. — Dans le cas où un tiers responsable, poursuivi par la CAP, ferait appel d'un jugement rendu contre lui, les frais de cette nouvelle instance seraient à la charge de la CAP.

Par contre, si un assuré, non satisfait d'un jugement qu'il estime insuffisant, voulait faire appel de ce jugement, la CAP ne serait pas tenue de payer les frais nécessités par cette instance.

Toutefois, si l'assuré obtenait gain de cause devant la Cour d'appel, la CAP remboursera à l'assuré les frais que celui-ci aurait eus à supporter.

Art. 10. — En cas d'accident, d'action pénale, de contravention, etc., pouvant intéresser l'assurance, **l'assuré devra aviser** l'administration de la CAP **dans un délai maximum de dix jours.** La CAP a seule le droit de choisir ses avocats ; **elle décline toute responsabilité pour le cas où un assuré, sans autorisation expresse** ou contre sa volonté, **confierait ses intérêts à un autre avocat que celui choisi par la CAP.** Les obligations de la CAP sont alors suspendues aussi bien en ce qui concerne les honoraires de l'avocat choisi par l'assuré lui-même que les frais de justice qui pourraient être mis à sa charge.

Le recours de la CAP contre l'assuré demeure réservé en cas de fausses déclarations de l'assuré lors d'un sinistre.

* * *

Voilà les articles les plus importants. Une question encore que l'on peut se poser :

« Qu'en est-il si un membre commet un délit de mœurs, un vol ou une « soustraction de fonds » dans l'exercice de sa profession ? » Voici la réponse de la CAP à ce propos : « Il est évident que si un membre de la société est accusé faussement d'un délit de mœurs, nous interviendrons, mais nous n'interviendrons pas si les faits sont reconnus. Il s'agit en effet d'un acte commis volontairement qui, aux termes de la loi, échappe à la garantie. Il en serait de même s'il s'agissait d'un vol commis volontairement par l'instituteur. »

J'aurais voulu reprendre encore avec vous le problème de notre défense en général, en vous remémorant quelques articles du statut, mais ce sera pour la semaine prochaine. Cela suffit pour une fois. J'essaierai alors de vous montrer dans quels cas un avocat peut être utile, et dans quels cas il sera probablement préférable de s'en passer.

Pour terminer, je rappellerai que la CAP fait bénéficier les membres SPV d'un rabais spécial de 10 pour 100 s'ils sont assurés autos. Les anciens assurés peuvent s'adresser à la sous-direction de Lausanne qui les renseignera. R. P.

Office médico-pédagogique vaudois

Une lettre qui nous fait plaisir

A la suite d'une entrevue avec M. le Dr Bergier, j'avais pu vous annoncer pour l'automne ou l'hiver quelques articles sur les problèmes médico-pédagogiques, l'enfant difficile et délinquant, les problèmes de rééducation de l'enfant inadapté ou abandonné. Or, c'est avec plaisir que le président reçut, il y a quelques jours, une lettre de M. le Dr Henny, médecin-chef de l'Office, lui annonçant qu'il était à notre disposition pour nous fournir un certain nombre d'articles, ajoutant : « Je me propose pour ce faire de constituer une petite commission rédactionnelle qui pourrait comprendre des psychiatres, des psychologues, des pédagogues et des assistants sociaux. » Il ajoute : « Partant moi-même en vacances pendant le mois de septembre, je me proposais de réunir cette petite commission au tout début d'octobre et je vous serais reconnaissant de vouloir bien d'ici là me dire exactement ce que vous attendez de moi... »

La réponse ne pouvait être plus gentille, et nous demanderons une entrevue pour discuter de ces problèmes. Cependant, comme je sais que vous êtes pleins d'idées, je vous donne une possibilité de les exprimer en m'écrivant un petit mot (pas besoin de grande rédaction !) pour formuler un vœu, poser une question à laquelle vous aimeriez que l'on réponde, pour citer quelques cas concrets qui vous ont tracassés, pour adresser peut-être des reproches à l'Office, des critiques, enfin tout ce qui pourrait donner intérêt et vie à ces articles, pour qu'ils soient lus par beaucoup de nos collègues. Je crois en effet que nous avons beaucoup à apprendre ; je pense que dans ce domaine nous sommes en retard, comme dans beaucoup d'autres. Je pense aussi qu'il faut cesser de travailler chacun de son côté et qu'il sera intéressant d'entendre des gens, qui ne sont pas des maîtres d'écoles, parler de leurs préoccupations, de leurs difficultés et nous dire la collaboration et la compréhension qu'ils aimeraient obtenir du corps enseignant. Nous pourrions alors leur poser nos problèmes et examiner ensemble s'il est possible de trouver une solution à ceux que nous n'avons pas su résoudre, ou pas pu résoudre parce qu'il nous manquait l'appui de gens compétents, mais aussi écoutés et influents.

Voilà, un petit peu à bâtons rompus, quelques suggestions qui doivent vous inciter à prendre la plume et à compléter les idées que nous avons. Certes, le but n'est pas de vous bombarder d'articles de théoriciens. Nous essayons tout simplement de faire un pas vers l'école « active » en cherchant à connaître toujours mieux nos enfants, afin que nous puissions adapter nos exigences et nos méthodes.

Il va de soi que cet appel s'adresse aussi, comme tous mes articles du reste, à MM. les inspecteurs membres de la SPV. Ils sont spécialement bien placés pour constater des erreurs qui auraient pu être évitées si l'instituteur ou l'institutrice avaient mieux connu ces problèmes. R. P.

Postes au concours

Jusqu'au 28 septembre :

Bellerive : Institutrice primaire.

Bex : Maîtresse de travaux à l'aiguille pour les collèges primaire et secondaire à Bex-Village. Entrée en fonctions : 28 octobre 1957.

Henniez : Maîtresse de confection et lingerie à l'Internat ménager. Poste temporaire. Pour tous renseignements, s'adresser au Département de l'instruction publique, téléphone 21 63 52.

Montreux-Châtelard : 2 postes d'instituteur primaire. Indemnité de résidence : marié 600 fr. par an, célibataire 300 fr. par an. Obligation d'habiter le territoire de la commune.

Villette : Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 1er novembre 1957. Obligation d'habiter l'appartement du collège.

Jusqu'au 30 septembre :

Rolle : Maîtresse de travaux à l'aiguille. Entrée en fonctions : 28 octobre 1957.

Nécrologie

† Maurice Bérard. — C'est pendant les vacances que les amis et collègues de Maurice Bérard ont appris sa mort, survenue à Vevey, ville où il avait enseigné jusqu'à sa retraite, après quelques années passées à Yvorne. Il avait quitté l'enseignement en 1953, après lui avoir consacré toutes ses forces. Malheureusement, l'affaiblissement soudain de sa vue le plongea dans une demi-obscurité, et ce fervent lecteur se vit privé de son passe-temps favori. Il supporta cependant avec courage ce coup du sort, assumant l'adversité avec la même dignité qu'il avait mise dans toute sa vie.

Esprit fin et cultivé, mêlé d'une pointe d'ironie et même d'amertume, il avait une conversation riche dans laquelle, s'il aimait à égrener ses souvenirs et parfois à découvrir son cœur, il gardait toujours un intérêt pour son interlocuteur. Ceux qui l'ont connu et fréquenté garderont de lui le souvenir d'un homme sensible et distingué, qui a grandement honoré notre corporation.

† Jules Yersin, instituteur émérite. — Jeudi matin 29 août s'est rapidement répandue à Château-d'Œx, puis dans toute la vallée, la nouvelle du brusque décès de M. Jules Yersin, instituteur émérite. Depuis quelques mois, sa santé était ébranlée, mais personne ne prévoyait un départ si subit.

Instituteur de la vieille école, M. Yersin a passé la plus grande partie de sa vie scolaire aux Moulins où il enseigna de 1914 à 1931. Dès cette époque, jusqu'en 1943, il fut à la tête d'une des classes de Château-d'Œx. Des centaines et des centaines d'élèves furent ainsi les siens et lui gardent reconnaissance. Dès 1923, il présida pendant quelques années la section de la SPV. du Pays d'Enhaut. Homme simple et sympathique, il fut un collègue bienveillant et serviable.

Passionné du tir, M. Yersin participait à toutes les abbayes de la vallée.

Mais c'est encore plus le chant qui l'attira. Il se dépensa sans compter pour cet art qui lui procurait tant de joie. Il fut, de tous les piliers des sociétés de chant que compte notre vallée, peut-être le plus méritant et plusieurs de ces sociétés lui doivent beaucoup. Il tint la baguette directoriale des sociétés de Rossinière, des Moulins et de Château-d'Œx, aimé de tous les chanteurs. Jamais on le vit avoir un geste d'impatience ou de mauvaise humeur devant l'inexpérience de la plupart d'entre eux. Ces diverses sociétés lui garderont un souvenir reconnaissant.

Nous réitérons ici à Mme Yersin, à ses quatre fils (dont trois sont nos collègues) et à leur famille nos sentiments de vive sympathie dans le grand deuil cruel qui les a si brusquement atteints.

P. S.

GENÈVE

U. I. G. M.

Les membres de la section sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

le mercredi 25 septembre 1957, à 17 heures précises, au Café de la Poste,
57, rue du Stand, 1er étage

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Mutations ;
3. Communications du comité ;
4. **Revalorisation ;**
5. « Educateur » et Bulletin corporatif ;
6. Propositions individuelles.

Le Comité.

Chez nos amis français

L'assemblée générale de la section de l'Ain du SNI s'est déroulée à Bourg le 11 juillet dernier.

C'est une mission bien agréable que de s'y rendre, pour la promenade comme pour l'accueil toujours si chaleureux réservé aux délégués genevois. Seule ombre au tableau, notre camarade Baillet, de Ferney, était absent ; nous l'avons beaucoup regretté.

Les débats furent fort intéressents. Certains problèmes qui préoccupent nos collègues français sont évidemment les mêmes que les nôtres, la revalorisation par exemple ; d'autres au contraire nous sont étrangers, et c'est tant mieux : je pense au problème de la laïcité ou à celui de l'Algérie. L'assemblée se termina par un exposé substantiel de Fournial, du comité central du SNI.

Puis on se retrouva pour le repas de midi : plats savoureux, vins généreux, ambiance sympathique... n'en disons pas plus, mais n'oublions pas de dire un très chaud merci à nos amis de l'Ain, et à leur aimable et souriant secrétaire général Pignard.

J. E.

Ceci peut vous concerner

Lorsque je suis entré au comité de l'UIG, il y a de cela 6 ou 7 ans, nous tenions séance à peu près une fois par mois.

A l'heure actuelle, c'est à un rythme de deux ou trois séances par mois que nous sommes soumis, sans compter les séances de commissions.

Je ne dis pas cela pour nous plaindre... ou pour vanter notre travail. Nous n'accomplissons que notre de-

voir. Si donc je le signale, c'est pour montrer que partout, dans tous les domaines et pour tout le monde, les activités se multiplient et les problèmes se posent de plus en plus nombreux. L'UIG, pas mieux que quiconque, ne peut échapper à cette réalité du monde moderne.

Je pourrais allonger de plusieurs lignes cet article, si je voulais énumérer les questions portées à l'ordre du jour de nos séances, et qui doivent retenir notre attention, être étudiées et résolues.

A tout cela s'ajoutèrent ces deux ou trois dernières années des « gros morceaux », tels que la revalorisation, le cinquantenaire, le plan d'études et, pour 1958, l'organisation du congrès quadriennal de la SPR.

C'est dire qu'il fallut se mettre à l'ouvrage dès la rentrée : séances de comité des trois sections, comité mixte, assemblée générale de la section des messieurs (voir convocation ci-contre).

Les différents **groupes d'études** vont également reprendre le travail. Je les cite pour mémoire, et afin que tous ceux qui désirent s'y joindre maintenant puissent le faire : géographie, composition, vocabulaire, échanges. On trouvera des convocations dans les prochains numéros.

Les **cours de gymnastique** organisés par l'AGMEP à l'intention de nos membres vont aussi recommencer, en principe le premier mardi d'octobre. Les deux **équipes de basket-ball** issues de ces cours existent toujours ; hélas, depuis bientôt deux ans, elles ont été privées du championnat corporatif genevois, auquel elles participaient, et que le comité responsable a renoncé à organiser. Nous le déplorons vivement. Il faut souhaiter que, malgré de réelles difficultés d'organisation, le dit comité trouve enfin une solution. Si telle ne devait pas être le cas à brève échéance, nous envisagerons alors d'autres possibilités. Une assemblée ad hoc réunira cet automne tous les anciens joueurs (ils sont 18), ainsi que les nouveaux qui s'y intéressent. C'est elle qui décidera de l'avenir à ce sujet.

Quant au **congrès,** le comité d'organisation, présidé par notre collègue Neuenschwander, a commencé ses travaux en mai dernier. La date en a été définitivement fixée au 30-31 mai et 1er juin. Je ne donnerai pas d'autres précisions aujourd'hui. On les trouvera au cours de l'année sous une rubrique réservée à cet effet, et qui paraîtra chaque fois que ce sera possible.

Un point cependant encore : l'enquête sur **l'école et le monde moderne,** thème de notre congrès. Cette vaste enquête revêt un intérêt évident pour tous les éducateurs de Suisse romande ; les conclusions auxquelles aboutira le rapporteur général s'avéreront pour nous d'une grande utilité.

Assurez la valeur et le succès de cette enquête, en remplissant et en faisant remplir les trois questionnaires. René Sangsue (rue du Valais 2, tél. 32 30 15) en tient à votre disposition.

Une année faste et riche s'ouvre à nous, chers collègues. Les comités comptent sur chacun d'entre vous. Par avance, merci !

Réservez d'ores et déjà les trois dates suivantes :

24 octobre : sortie d'automne.

6 novembre : conférence de M. Raymond Uldry (date à confirmer).

4 décembre : Escalade.

Ces trois manifestations sont communes aux trois sections de l'UIG. Que les impatients et impatientes veuillent bien attendre les précisions ; elles suivront prochainement.

J. E.

Les longerons à grande portée des chaises palor reposent bien à plat, même quand le sol accuse de petites irrégularités. Tout basculement est donc impossible. Les chaises palor, belles à voir, sont très solides, réglables en hauteur sans danger de chute à la position inférieure, et peuvent être empilées jusqu'à 40 sièges au m².

Demandez nos références et prix ou la visite de notre représentant.

PALOR S. A., Niederurnen GL
Bureau à Lausanne, Tél. (021) 26 56 05

palor

Fabrique de mobilier scolaire et tableaux

U. A. E. E.

Course d'automne du jeudi 26 septembre

Nous avons pensé, pour cette course d'automne, quitter la plaine... et nous rendre à Saint-Cergue (Jura). Nous partirons de Cornavin à 10 h. 52 ; rendez-vous dans le hall à 10 h. 40. Nous arriverons à midi à St-Cergue. Nous déballerons nos pique-niques — on parle même de saucissons cuits en plein air ! —

Dans l'après-midi, nous avons prévu la visite du temple de St-Cergue qui possède de fort beaux vitraux.

Nous redescendrons par le train de 16 h. 49 arrivant à Genève à 17 h. 59.

Le prix du billet est de 6 fr. 30. Inscriptions auprès de Mme S. Eigenmann, 5 bis, ch. Mestrezat, tél. 34 16 11.

N.B. — Si les automobilistes étaient nombreux, nous pourrions envisager un déplacement « motorisé ».

Qu'en pensez-vous ?

C. G.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DES TM ET RS

Saison 1957-1958 - Liste des cours

1) Modèles réduits (planeur avec moteur à caoutchouc) ;

Dates : 27 septembre, 4 et 11 octobre 1957, de 16 heures 45 à 18 h. 45 ;

Local : école de la rue Necker, 2me étage, salle 12 ;

Maître de cours : M. R. Graf (tél. 32 38 48) ;

Taxe d'inscription : 3 francs (non-membre 5 francs). Fournitures env. 2 francs ;

Inscriptions : M. P. Bonard, 10, quai de l'Ecole-de-Médecine, tél. 25 34 76, jusqu'au 25 septembre 1957.

2) Dessin au tableau noir (initiation et perfectionnement).

3) Vannerie (débutants et perfectionnement).

4) Gravure sur métal.

5) Dessin au tableau noir (emploi de la couleur).

Le comité.

NEUCHATEL

Comité central

Ce fut une laborieuse séance que celle du 5 septembre, la première convoquée après les vacances.

Mlle Th. Schmid, notre distinguée secrétaire, nous lit un procès-verbal très complet. Adopté.

Puis le président, M. Hügli, donne connaissance d'une correspondance qui n'a pas bénéficié de trève : enquête du comité romand ; circulaire du secrétariat fédératif concernant une offre de séjour pour les retraités ; convocation à l'assemblée des délégués des syndiqués cantonaux, le 7 septembre ; invitation du CEO (parue dans l'Educateur du 14 septembre), etc.

Mais l'objet principal de l'ordre du jour était la « Réforme de l'enseignement secondaire » qui nous touche directement et de si près. La commission chargée de cette étude s'était réunie le 1er juillet à Chaumont où elle entendit un long rapport, très bien fait, de M. André Perrenoud, professeur à Neuchâtel. Ce travail qui nous a été remis, bien qu'il s'inspirât de toutes les discussions antérieures de la commission, ne prétendait pas en être la synthèse. Après l'audition de l'étude de M. Perrenoud, la commission la commenta et la discuta, puis elle se mit d'accord sur une série de constatations, de principes et de propositions que nous avons fait multicopier à l'intention de nos membres pour servir de base aux délibérations de leurs sections. Le comité central pense que nous n'avons pas à revenir sur les conclusions auxquelles il était arrivé dans sa première étude et qui ont paru dans l'« Educateur » No 3 de cette année. Tout à nouveau, nous avons exprimé notre volonté de défendre l'école primaire qui est notre bien et qui nous est très chère. Nous désirons qu'elle ait le moins à souffrir de cette réforme.

Enfin, on nous fait part de démarches stériles auprès de collègues sollicités pour organiser la célébration du centenaire de la SPN en 1960. Aussi décidons-nous de prier les sections de nous communiquer les noms des collègues susceptibles de prendre en mains cette grande tâche.

W. G.

Nouveau membre

Mlle Francine Golay, institutrice au Locle, vient d'entrer dans la SPN-VPOD. Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue parmi nous.

W. G.

Exposition

Nous recommandons à l'enrichissement culturel de tous les collègues une exposition de grande valeur préparée avec beaucoup de soin, consacrée à

SIX MAITRES DE LA GRAVURE (160 estampes)

(Redon, Carrière, Steinlen, Bonnard, Villon, M. Barraud) ainsi qu'à 80 chefs-d'œuvre de l'affiche de Toulouse-Lautrec à Picasso.

Au Musée des Beaux-Arts du Locle, ouverte jusqu'au 13 octobre.

DIVERS

Service de placement SPR

1. Pour les vacances d'automne (trois semaines) jeunes Bâloises de 15-17 ans désirent places au pair avec aide au ménage, garde d'enfants, etc. (ou en payant pension), dans familles romandes.
2. Directeur d'école de la région de Salzbourg (Autriche) cherche échange pour son fils de 15 ans, en été 1958. Désire un jeune homme, mais accepte une jeune fille.
3. Professeur de Luxembourg cherche un échange pour sa fille de 16 ans, été 1958. Désire un jeune homme du même âge.

Offres à André Pulfer, Corseaux (VD).

Concours de dessin

La société suisse des maîtres de dessin est chargée de centraliser et réexpédier à La Nouvelle-Delhi les

travaux présentés par des écoliers suisses au concours de dessin et peinture ouvert par l'hebdomadaire indien « Shankar's Weekly ».

Extrait du règlement

Les travaux *personnels* d'au moins 20 x 25 cm., toute technique admise, *sauf le crayon,* créés en 1957 par des enfants de tous pays nés *après* le 31. 12. 1941, sont acceptés. Ils seront divisés en catégories selon les sujets suivants :

— Autoportrait,

— mon père, ma mère ou mon maître à son travail,

— scènes vécues en famille ou à l'école : mariage, anniversaires, cortèges, fêtes, activité préférée, etc.,

— scènes vécues avec des animaux,

— voyage imaginaire aux Indes ou à l'étranger.

Les travaux porteront en capitales d'imprimerie et *langue anglaise* les précisions suivantes : sujet (p. ex. « My father ») — nom, prénom, nationalité, sexe, date précise de naissance de l'auteur et son adresse. Ils seront envoyés à l'adresse suivante jusqu'au 30 octobre 1957 : « Société suisse des maîtres de dessin — Schulwarte — Place de l'Helvétie — Berne. Un concurrent peut présenter plus d'un dessin.

Les meilleurs travaux seront récompensés.

Maîtres de dessin vaudois.

VARIÉTÉ

Ce qu'ils savent

On leur enseigne des chants et des poésies, on leur fait observer la forme de l'ardoise et mesurer la longueur de la salle d'école, on leur apprend à composer et à décomposer des mots, à tracer des bâtons et à dire combien de fruits font trois pommes et deux poires. Ils apprennent aussi à faire des phrases complètes et à raconter le Déluge ou à énumérer les plaies d'Egypte. Ils retiennent tout cela plus ou moins bien, mais le jour de la révision générale, il n'y a pas lourd à glaner dans les petites mémoires rebelles.

En revanche, priez ces petits bonshommes et ces petites bonnes femmes en herbe de vous parler des différentes robes de leur institutrice : vous ne pourrez plus les arrêter. Ils saluent le premier costume clair comme une promesse de printemps et la première toilette blanche comme un avant-goût des vacances d'été. Aucun détail ne leur échappe, bas et chaussures les intéressent au plus haut point.

Et j'ai l'impression que si le jour de l'examen un expert s'avisait de demander à ces bambins : au lieu de « Parle-moi de l'orientation ! », raconte-moi ce que tu sais des robes de ta maîtresse ! », les langues ne chômeraient pas et l'expert se divertirait fort.

Il y a quelque quarante ans — quand les bas ajourés étaient à la mode — une fillette arriva un jour à la maison en disant : « La maîtresse a des bas qui ont des tas de petits trous, pas des trous qu'on raccommode, mais pour voir la peau à travers ! »

Et la maman a dû s'acheter des bas à petits trous pour pouvoir soutenir la comparaison...

M. Matter.

Les papas en course

« Vous n'aimez pas que les mamans accompagnent leurs enfants à la course d'école. Et les papas ? »

J'ai apprécié cette question directe et j'ai répondu directement :

« Je vous accuse fortement de dédaigner les coursettes d'un jour offertes aux enfants en bas âge. Ce que vous aimez, c'est franchir un col haut perché, avec des chaussures ad hoc, une canne à pointe acérée, l'insigne du Club alpin à la boutonnière, la carte détaillée dans la poche de votre veston. Ça vous pose aux yeux du maître et des écoliers. Vous connaissez des choses qu'ils ignorent et vous devenez ainsi le cerveau consultant de la caravane.

» Il faut vous rendre cette justice que votre enfant s'aperçoit à peine de votre présence. Il a recours à vous s'il a faim ou besoin d'argent, mais vous ne le gênez pas dans ses mouvements et ne lui donnez pas un conseil tous les quarts d'heure. Avouez-le. Vous êtes là pour vous beaucoup plus que pour lui. Ah ! si votre femme savait ça, elle ne vous aurait pas envoyé à sa place !

» Je n'ai pas eu l'occasion de vous voir à l'œuvre dans une course de petits, mais je devine que vous seriez, à défaut d'une aide précieuse, un papa collectif d'une indulgence rare, et, pour l'institutrice, un chevalier servant ainsi qu'un échanson dévoué jusqu'à la gauche.

» Seulement, voilà, on ne le saura jamais : c'est toujours Madame qui vient... »

M. Matter.

Maison militaire

DE BRETAYE

(Voir la couverture de ce numéro)

C'est au col de Bretaye qu'elle fut construite en 1932, face à un merveilleux panorama.

Elle peut loger 220 personnes dans 5 dortoirs de 40 à 48 couchettes, répartis du premier au quatrième étage.

On y peut faire la cuisine sur un potager à bois, la vaisselle est suffisante. L'eau courante existe à tous les étages et la maison est chauffée au mazout. Un intendant y réside en permanence.

Sociétés, écoles, groupements y sont reçus : 1 franc par personne et par nuit pour la couche, plus les frais selon le relevé des compteurs d'eau, de mazout et d'électricité.

Se renseigner au **Département militaire du canton de Vaud : Office d'éducation physique postscolaire, Lausanne.**

BIBLIOGRAPHIE

Didactique de l'initiation mathématique à l'école primaire, par Hardi Fischer. Publication n° 170 du Bureau international d'éducation, Genève, 1956.

La théorie de l'intelligence que Jean Piaget a développée dans ses travaux à l'Institut des sciences de l'éducation de Genève, s'est montrée des plus fécondes dans l'enseignement des mathématiques. Plusieurs de ses élèves ont étudié et vérifié son application à l'apprentissage de diverses notions comme la fraction ou la règle des signes. A quoi tient cette prodigieuse portée pédagogique ? On en trouve l'explication dans la belle étude de Hardi Fischer, qu'avantage sa triple formation de mathématicien, de pédagogue et de psychologue.

Analysant très finement, sur la base d'une abondante documentation, les diverses conceptions de l'enseignement des mathématiques, il distingue trois grandes tendances, qui se sont historiquement succédé. Selon la plus ancienne, la vérité mathématique se transmet aux élèves par un message purement verbal, oral ou écrit, procédant de déduction en déduction, pour les amener à composer directement le système des concepts. Puis le souci du concret a inspiré aux pédagogues les méthodes imagées ou intuitives qui appuient les démonstrations sur des données perceptives, comme des figures géométriques en carton. Enfin, à cet enseignement qui maintient l'enfant dans un état de passivité, de réceptivité pure, se substituerait l'enseignement par l'action, invitant l'enfant à dégager d'opérations concrètes, d'actions manuelles qu'il effectue, les notions mathématiques. Or, ce progrès vers les méthodes actives est légitimé, sur le plan psychologique, par ce que Piaget ajoute aux apports précédents de la psychologie du 19me siècle ou de la psychologie de la Forme.

L'intérêt pédagogique du travail de Fischer réside dans le plan général qu'il nous propose pour l'initiation aux mathématiques. Les notions réservées jusqu'ici au niveau de l'école secondaire gagneraient à être préparées sur le plan concret par des exercices de manipulation adéquats. Mais alors que les psychologues qui ont conclu dans le même sens s'en tenaient à des précepts généraux, le professeur de mathématiques qu'est notre auteur s'est penché sur la question des modalités pratiques. Comment doivent s'enchaîner les notions et les types d'exercice ? Comment agencer au mieux le programme dans les premières années de l'école primaire ? Les pages de conclusion qu'il y consacre sont essentielles. Il ne reste qu'à souhaiter qu'elles soient lues par des inspecteurs, des maîtres et des maîtresses et que des classes, à Genève, à Lausanne, à Neuchâtel, puissent les vérifier par l'expérience. *J.C.E.*

Grammaire expliquée de la langue française, par G. Galichet. Un vol. de 192 pages (13,5 × 21,5) broché, 760 fr. Ed. Bourrelier, 55, rue St-Placide, Paris 6e.

Dans la « Grammaire expliquée de la langue française » qu'il présente aujourd'hui, l'auteur met à la disposition des maîtres, en vue d'une exploitation pédagogique, sa connaissance approfondie de notre langue et des moyens qu'elle offre pour l'expression de la pensée.

L'ouvrage est conçu de façon à pouvoir servir à la formation grammaticale des élèves de tous âges. Instituteurs et institutrices y trouveront la matière d'un enseignement donné de façon vraiment éducative et efficace. Ces pages leur apporteront une vue cohérente du système grammatical de notre langue et des indications pour entraîner les enfants à réfléchir et à raisonner, même à propos du code de l'usage et à comprendre le rôle de chacun des mécanismes dans le fonctionnement de l'ensemble de la langue.

Chaque chapitre comprend d'abord un exposé présentant ce que le maître doit bien comprendre s'il veut à son tour l'expliquer clairement et correctement à ses élèves ; ensuite un commentaire pédagogique qui se propose de dégager le but à atteindre, les idées à mettre en relief, les moyens à employer pour y parvenir et les adaptations à faire selon l'âge et le niveau des élèves.

Un enseignement rural. Les cours postscolaires agricoles et ménagers agricoles publics, publié sous la direction de M. Pouron, inspecteur de l'Instruction publique. 1 vol. 16 × 24 de 160 pages. Collection des Cahiers de Pédagogie moderne. 620 francs. Editions Bourrelier, 55, rue St-Placide, Paris 6e.

Au moment où les questions relatives à l'éducation des adolescents retiennent fortement l'attention, il a paru utile d'exposer, dans la collection des « Cahiers de Pédagogie moderne » les dispositions prises en faveur de la jeunesse rurale qui complète ses études primaires dans les cours postscolaires publics.

Une doctrine pédagogique s'est constituée, adaptée à la situation de jeunes gens et de jeunes filles qui reçoivent l'enseignement tout en s'adonnant à des activités agricoles ou ménagères dans les familles ou dans les exploitations. Une tâche étendue et complexe, nouvelle à bien des égards, a été ainsi proposée aux maîtres et aux maîtresses qui doivent intimement associer la préoccupation de l'instruction générale, celle de la préparation professionnelle, de l'éducation morale et de la culture, en vue d'une formation à la fois technique et humaine des adolescents.

A l'ombre des monastères thibétains, par Jean-M. Rivière. Ed. Victor Attinger SA, 7, pl. Piaget, Neuchâtel. Fr. 7.25.

En pénétrant les cercles infranchissables, l'auteur aborde le Thibet par son côté caractéristique, et son livre est une étude visionnaire des monastères du Thibet, de leurs ascètes et de leurs dieux. Nul n'avait pénétré aussi loin dans la connaissance de la religion thibétaine, la vie des lamaseries silencieuses.

Par-dessus tout plane la figure énigmatique et occulte du « Maître des Trois Mondes », ce maître suprême, invisible et omnipotent qui dirige les activités spirituelles de la terre.

Livre étrange par l'intense puissance évocatrice des descriptions depuis les cérémonies du monastère de Magie de Lhassa jusqu'aux méditations dans les neiges de l'Himalaya.

Madones italiennes, par François Hattinger. Collection Orbis Pictus 18. 1 vol. de 48 pages avec 19 planches en couleurs, sous couverture acétatée illustrée. Librairie Payot, Lausanne. Fr. 4.80.

La représentation de la Vierge, on le sait, fut un thème de prédilection des peintres italiens, et les traits qu'ils donnèrent à la Mère de Jésus, leur manière d'aborder le sujet trahissent non seulement leur origine, leur tempérament, mais le caractère même de

leur époque. Aussi, le choix de madones que vient nous offrir ce volume de la collection « Orbis Pictus » fournit-il comme le raccourci de trois siècles d'art au cours desquels le visage de Marie n'a cessé de se transformer.

On saura gré à l'auteur de l'ouvrage d'avoir retenu, parmi l'immense production de cette période, des tableaux d'une indiscutable qualité, et cependant pas les plus connus. Quel chemin parcouru entre les pures figures d'un Fra Angelico et les somptueuses compositions d'un Bellini, d'un Piero di Cosimo ou d'un Titien ! Mais laissons à chacun la joie de la découverte et de la contemplation de ces 19 chefs-d'œuvre excellemment présentés.

Association antialcoolique du Corps enseignant genevois

La fête du « Livre d'or » pour écoliers abstinents aura lieu le jeudi 26 septembre, à 14 h. 30, dans la grande salle de l'école des Arts et Métiers, rue de Lyon 22.

Trois films de cinéma seront présentés :

1) Le chien du berger ;
2) Les professeurs de bonheur ;
3) Le petit singe comique.

Les membres du Corps enseignant sont priés de bien vouloir en parler à leurs élèves.

Depuis 1875
Winterthur Accidents
SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS
A WINTERTHUR

Conditions de faveur

pour membres de la Société Pédagogique de la Suisse Romande contractant des assurances individuelles et de responsabilité professionnelle

Au Domino Rolle

HOTEL DE 1er ORDRE
RESTAURANT - BAR
TERRASSE
GRAND VERGER AVEC DÉBARCADÈRE
Tél. (021) 7 51 51
J. Mutrux

La bonne adresse pour vos meubles

Choix de 200 mobiliers du simple au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités depuis 15 fr. par mois

Un autre
« Chez Soi »
Le Café Vaudois
LAUSANNE
Pl. Riponne 1 Hottinger, Kaeser & Cie Tél. 23 63 63

CARAN D'ACHE

les couleurs suisses de réputation mondiale !

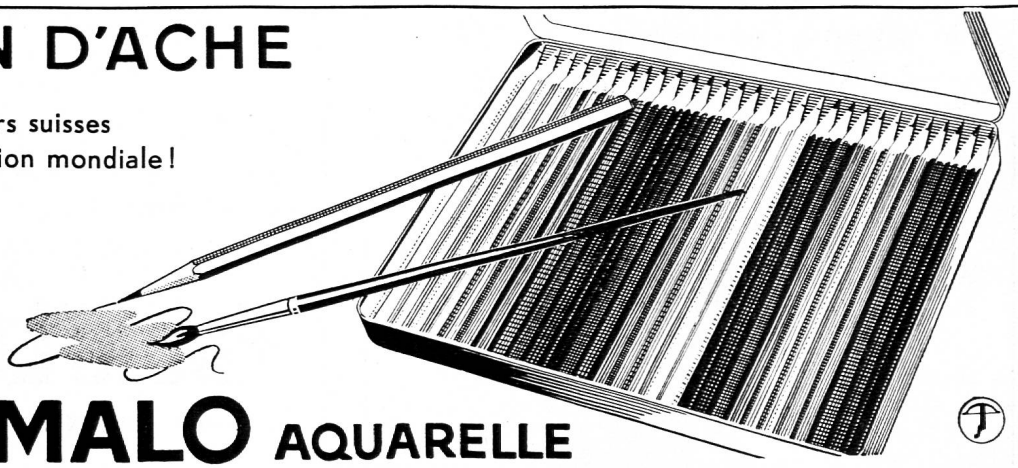

PRISMALO AQUARELLE

Pour toutes
vos opérations bancaires
adressez-vous à la

Société de Banque Suisse

GENÈVE
LAUSANNE
LA CHAUX-DE-FONDS
NEUCHATEL
BIENNE

et nombreuses autres succursales
en Suisse romande

•

Capital et Réserves Fr. 275 millions

BUFFET CFF MORGES

M. ANDRÉ CACHEMAILLE ★ Tél. 7 21 95

FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie
Zurich

Bureau pour la Suisse romande
Ile St-Pierre **LAUSANNE** Tél. 23 07 75

Assurances temporaires au décès
Grandes assurances de capitaux
Assurances populaires
Assurances de groupes

•

Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A.
Montreux 1

S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX